

Subventions aux communes : réseaux gaz naturel 1/1 (art. 6.2 des statuts)

Nature des travaux	Communes rurales et urbaines	
	Participation du SICECO	Participation des communes
Extensions non rentables (B/I < 0)	50 % de la contribution demandée par le concessionnaire pour atteindre la rentabilité (plafond de dépense subventionnable de 40 000 €)	50 %
Branchements au gaz naturel	42 % du montant total HT des coûts de branchement justifié par la facture GRDF acquittée (plafond de dépense subventionnable de 4 000 € HT)	
Raccordements au réseau de gaz d'installations de méthanisation*	20 % du montant total HT des coûts de raccordement justifiés par la facture GRDF acquittée (plafond de dépense subventionnable de 50 000 € HT)	

* Réservé aux porteurs de projets à capitaux publics majoritaires.